

# APPEL À CANDIDATURE 2025 ZOOM PHOTO EN COUSERANS



Programme d'expositions photographiques  
dans les médiathèques



## 1. Le Contexte

Le Zoom photographique est un programme d'expositions sur l'ensemble du Couserans, dans les médiathèques, au Château de Seix, dans Le Bus – espace culturel mobile et dans d'autres lieux dédiés du territoire. Il est initié par l'Agence de Développement de l'Économie Culturelle en Couserans et coordonné par le Bus – espace culturel mobile, en partenariat avec le Pôle Culture de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées.

**Il se développera en 2025 selon plusieurs axes :**

- Dans les médiathèques : Valorisation et accompagnement de photographes ariégeois.e.s (ou « lié.e.s » à l'Ariège).
- Au Château de Seix : Restitution de projets de résidence et d'actions culturelles menés sur le territoire (et valorisation des partenariats avec d'autres structures dédiées à l'image en région).
- Dans Le Bus – espace culturel mobile : Soutien aux photographes émergent.e.s (Région, France).
- A Seix, lors d'un festival qui rassemblera des expositions, des performances musicales et artistiques, des rencontres professionnelles et des actions d'éducation à l'image et qui permettra de mettre en avant les photographes sélectionné.e.s dans le cadre du présent appel à candidature, lors d'une soirée de présentation de leur travail.

## 2. L'appel à candidature et le programme d'expositions

**Cet appel à candidature porte sur le premier axe**, dont l'objectif est d'accompagner des photographes ariégeois.e.s ou nourrissant des liens avec l'Ariège (lieu d'inspiration ou de résidence), en leur permettant d'exposer dans 7 médiathèques « têtes de réseau » du Couserans.

**Ce programme en médiathèques répond aux objectifs suivants :**

- Valorisation de la création photographique émergente sur le département
- Développement d'actions de médiation entre le public et les photographes
- Accompagnement des photographes vers une professionnalisation
- Développement territorial dans le domaine des arts visuels et de la photographie

**Ce programme se décline en différentes possibilités d'exposition dans 7 médiathèques du réseau de lecture.**

Pour 2025, le réseau de lecture publique et l'association Autres directions, travaillent à faire évoluer le format de ce programme, qui se déroulera à présent dans sous la forme d'un « Printemps de la photo » au mois d'avril-mai (et non plus tout au long de l'année). Le but de ce changement est de créer une dynamique concentrée sur un temps fort, en lien avec la programmation photo de la Communauté de Communes et le Festival Zoom photo porté par les acteurs de l'ADECC. Les médiathécaires ont aussi souhaité porter une réflexion sur

l'évolution et la diversité des formats de monstration des œuvres sélectionnées. Toute l'équipe travaille actuellement à permettre la présentation de formes plus variées que les expositions classiques organisées jusqu'à présent, ainsi qu'à l'organisation de micro-événements offrant plus de visibilité des travaux des photographes sélectionné.e.s.

Ces formats seront étudiés en fonction de chaque médiathèque et de chaque photographe. En effet, la typologie des locaux étant très variée, les possibilités de présentation des œuvres et de scénographie le sont aussi. C'est pourquoi, chaque projet au sein de chaque médiathèque est à construire sur mesure avec l'artiste sélectionné.e par le jury.

**En réponse à cet appel à candidature, 7 photographes seront donc sélectionné.e.s** pour montrer leur travail dans un de ces lieux et participer à une rencontre avec les habitant.e.s / lecteur.ice.s

Pour celles et ceux d'entre elles.eux qui le souhaitent, des temps d'accompagnement à la professionnalisation de leur travail leur sera proposé par l'association Autres directions dans le cadre du Festival Zoom photo organisé au mois de mai (cf article 9).

**Un coup de cœur sera attribué par le jury à l'un.e des photographes.** Le travail du.de la photographe nominé.e comme « coup de cœur » sera mis en avant durant le Festival Zoom Photo à Seix au mois de mai.

**Les 7 photographes sélectionné.e.s seront invité.e.s au Zoom Photo Festival,** qui se tiendra à Seix en mai 2025 (dates encore non arrêtées). Ce sera pour celles et ceux qui le souhaitent, l'occasion de participer à des rencontres professionnelles autour de la photographie et participer au seul événement photographique professionnel de leur département.

### **3. La thématique : « Zones de confluence »**

« **Faire ensemble et être en lien** » sera le leitmotiv des prochaines années de la programmation de territoire Zoom photo dans sa globalité (festival, résidences, expositions, éducation à l'image). A travers ce fil conducteur, l'objectif est d'impulser une dynamique culturelle, sociale et environnementale au sein de cette programmation mais aussi plus largement pour le territoire.

« **Zones de confluence** » est donc l'intitulé qui illustrera en 2025 cette dynamique..

Plus précisément, il s'agit de porter une attention particulière à l'idée de « croisements », comme autant d'endroits dans lesquels les humains \_ et le vivant en général \_ ne peuvent faire autrement que de se rencontrer. Là où nous ne pouvons qu'être en lien et faire ensemble. Il s'agit d'explorer ces zones d'intersection, dans ce qu'elles engagent de tensions et de mouvements, de confrontations et de conciliations. Pour cela, il s'agit de décliner ce fil conducteur en plusieurs thématiques, comme autant de « lieux de croisement » possibles : **le travail, le vivant, le genre et la place des images dans nos sociétés contemporaines, seront les grands axes thématiques** à partir desquels il sera proposé aux photographes invité.e.s de travailler.

Il s'agit donc pour les photographes souhaitant répondre à ce présent appel à candidature, de se positionner plus spécifiquement sur un des axes, même si une démarche plus transversale peut aussi être envisagée.

**NB: Les projets sélectionnés en priorité seront ceux qui s'inscriront de manière singulière dans cette thématique**, à appréhender dans son sens le plus large, englobant tout autant les pratiques documentaires que plus plasticiennes, à partir du moment où elles affirment une démarche artistique.

## 4. La candidature

**Peuvent participer, tout.e photographe amateur·trice ou confirmé·e, résidant ou ayant un lien fort avec le département de l'Ariège.**

Les éléments à fournir sont :

- Un dossier artistique (portfolio) présentant la production du·de la photographe dans son ensemble (travail réalisé ou en cours).
- Une ou deux séries photographiques répondant à la thématique « Zones de confluence ». **NB : ces séries ne doivent pas dépasser 20 images maximum chacune et sont à transmettre soit sous forme de portfolio pdf, soit en JPEG sous forme d'envoi Wetransfer en portant une attention au poids des images adapté à une transmission internet.**
- Une lettre d'intention décrivant la proposition d'exposition et incluant une présentation de la/les séries photographiques proposées.
- 2 visuels en HD qui serviront à la communication des expositions, dont un qui sera destiné à une affiche A3 au format vertical 30x40cm.

**NB : Le respect de ces éléments de candidature est obligatoire, afin de faciliter la lecture du travail de chaque photographe et la sélection des dossiers.**

**NB : La candidature attendue ne nécessite pas forcément pour le·la photographe de produire une nouvelle série d'images spécifiquement pour cet appel à projet. Les séries déjà réalisées par le·la photographe sont tout à fait acceptées, le caractère nouveau ou ancien de la production présentée, n'étant pas un critère qui influencera le comité de sélection.**

**NB : L'équipe du Zoom photo réalise la communication pour l'ensemble du programme, ainsi qu'une affiche « type » par exposition qui ne pourra être personnalisée. C'est pourquoi l'envoi en HD de 2 visuels de communication dont 1 au moins au format vertical 30x40 est très important pour faciliter la démarche graphique et répondre au mieux aux exigences de communication de tous. Dans le dépliant, un visuel en format « vignette » sera accompagné du titre et d'un extrait du texte présentant la série, envoyé par chaque photographe lors de sa candidature.**

L'ensemble de ces éléments est à adresser avant le 30 septembre 2024 inclu, uniquement par mail, à l'adresse suivante : zoom.photo@couserans-pyrenees.fr  
Spécifier dans l'objet : *Appel à projet Zoom Photographique / Médiathèques*

## 5. Livrables attendus et financement

Chaque photographe devra présenter une ou deux séries de photographies répondant au fil conducteur « Zones de confluences », via un (ou plusieurs) des questionnements thématiques précités. Le jury décidera pour quel lieu d'exposition, il le sélectionne :

**Sera attribué à chaque photographe un honoraire de droits d'exposition de 500€** . Les coûts de production éventuel des images sont à la charge du/de la photographe, par ailleurs, si celui-celle-ci en fait la demande, au lieu de bénéficier d'un honoraire d'exposition, l'organisateur peut prendre en charge directement ces coûts de production, pour un montant ne dépassant pas les 500€.

**Chaque photographe fournira également en amont de l'exposition un diaporama au format numérique de sa série**, qui pourra être visionné lors de rencontre avec le public, mais aussi dans le cadre du festival Zoom photo.

## 6. Droit d'auteur

En accord avec le code de la propriété intellectuelle (article L111-1), les tirages appartiennent au/à la photographe à qui ils sont restitués en fin d'exposition. Aussi pour donner un cadre juridique au projet, **un contrat de cession de droits de représentation sera signé entre photographe et organisateur.**

## 7. Diffusion

Les expositions se dérouleront dans les médiathèques têtes de réseau suivantes : Massat, Seix, La Bastide de Sérrou, Lorp-Sentaraille, St Girons, Fabas et Castillon-en-Couserans.

La durée d'exposition est de 2 mois.

**Le programme d'exposition du Zoom photographique se déroulera donc sous le nouveau format d'un « Printemps de la photo » en avril-mai 2025.** Suite à la commission de sélection, les lieux et les dates précises d'expositions seront annoncées aux photographes sélectionné-e-s.

## 8. Engagements des parties prenantes

**Les photographes s'engagent** à mettre à disposition la série d'images exposée selon le calendrier déterminé et à réaliser le montage de l'exposition avec un agent de la médiathèque. Ils-elles s'engagent aussi à mener une rencontre avec le public, rencontre qui peut prendre des formes variées : vernissage, discussion, visite scolaire, atelier photo, etc. Ils-elles s'engagent aussi à fournir un diaporama numérique en HD de la série exposée. L'ensemble des modalités de cet engagement est à fixer en amont dans le cadre d'échanges avec chaque médiathèque et l'association Autres directions.

**Le réseau de lecture publique s'engage** à mettre à disposition ses lieux et son personnel pour accueillir l'exposition et le/la photographe, assurer la communication et la présentation aux publics ainsi que d'organiser un programme de rencontres, médiations et/ou d'actions culturelles, en lien avec l'exposition et le/la photographe.

**L'association Autres directions s'engage** à rémunérer les photographes (sur présentation de facture), ainsi qu'à garantir le bon fonctionnement général du programme. Elle est aussi référente en matière de besoin d'accompagnement des photographes sur le plan professionnel, autant d'un point de vue artistique qu'administratif.

## 8. Sélection

**Un comité de sélection analysera les candidatures.** Il sera composé :

- du groupe d'acquisition « arts »,
- des responsables des médiathèques ainsi que de la directrice du réseau de lecture,
- de la responsable de l'Association Autres directions.
- de membres de l'Agence de Développement de l'Économie Culturelle en Couserans,
- de la directrice du Pôle Culture de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées.
- ainsi que d'un-e photographe professionnel-le invité-e dans le cadre de la saison 2025.

**L'analyse des candidatures se fera sur la base des critères suivants :**

- Lieu de résidence en Ariège ou lien fort avec le département.
- Capacité à soulever des questionnements en lien avec la thématique « Zones de confluence ».
- Originalité et intention artistique de la démarche photographique\*.
- Respect des éléments demandés pour la candidature.

\* Sont prises en compte toutes démarches photographiques, plasticiennes autant que documentaires, dans la mesure où elles affirment une intention artistique, c'est-à-dire qu'elles portent un intérêt fort pour le médium photographique. En effet le médium photographique ne doit pas être seulement un moyen pour servir un propos mais doit être au cœur des enjeux de la production.

Pour mieux appréhender ce critère, possibilité de se référer aux ouvrages du fonds photo réparti sur l'ensemble des médiathèques du territoire.

## 9. Accompagnement professionnel par l'association Autres directions

L'association Autres directions s'engage auprès des photographes sélectionné·e·s qui le souhaitent, à réaliser dans le cadre du Festival Zoom photo 2025, un accompagnement professionnel consistant en :

- Une demi-journée de lecture de Portfolio, afin de permettre aux photographes de rencontrer des professionnel·le·s de l'image en région Occitanie pour des retours constructifs et bienveillants sur leur production.
- Une demi-journée de master class, animée par un·e professionnel·le de l'image de la région Occitanie, autour des enjeux d'amélioration et de professionnalisation de la démarche artistique (scénographie, editing, etc)
- Des tables rondes et des rencontres avec des photographes, ouvertes à tous·tes dans le cadre de la programmation du festival.

## 10. Calendrier

- Lancement de l'appel à projet : **Vendredi 19 juillet 2024**
- Limite de dépôt des candidatures : **Lundi 30 septembre 2024**
- Réunion du comité de sélection : **Jeudi 24 octobre 2024** (le jury se donne une semaine après cette date pour donner un retour aux photographes)
- Montage et ouverture des expositions : **A partir de début avril, 2025, dates à préciser avec chaque médiathèque.**

\* Crédit photographique - visuel de couverture : Alice Delanghe, Résidence de territoire en Couserans 2023/2024.

L'ADECC est soutenue pour ce programme la Région Occitanie, le Département de l'Ariège et la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées.



